

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE RECOL DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER
LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N°
1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 96

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.